



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

**FNDASP**



FONDS NATIONAL DE DEVELOPPEMENT  
AGRO-SYLVO-PASTORAL

*Pour le bien-être rural  
For Rural Welfare*

**Fonds de résilience climatique géré via  
un guichet pour soutenir les activités d'adaptation  
aux changements climatiques au niveau local**



**FNDASP** Fonds National de Développement  
Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP)



Immeuble Y1C - Sicap Sacré Cœur 3 Keur Gorgui - 3<sup>ème</sup> Etage  
Tél. : +221 33 889 68 89 - BP 36047 / Dakar, SENEGAL

Site Web : [www.fndasp.sn](http://www.fndasp.sn) / Email : [fndasp@fndasp.sn](mailto:fndasp@fndasp.sn)



L'essentiel du Guichet Résilience climatique .....3

Schéma conceptuel et méthodologie pensés pour la performance et la participation .....6

Un modèle innovant de financement compétitif .....7

Additionnalité pour le dédoublement des ressources financières : un résultat encourageant .....9

12 Bonnes pratiques et leçons apprises .....11

Témoignages de quelques bénéficiaires .....13

**Avertissement :**

Cette publication est réalisée, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), dans le cadre du Projet « Intégration de la résilience climatique dans la production agro-pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-écoles producteurs » communément appelé « Projet Résilience Climatique ».

Le Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP), à travers une convention signée avec la FAO, est désigné guichet financier pour soutenir les activités d'adaptation aux Changements climatiques au niveau local.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles du FNDASP et ne représentent pas nécessairement celles de la FAO ou des autres partenaires. Les appellations utilisées et la présentation du matériel dans cette publication n'impliquent aucune expression d'opinion de la part du FNDASP. Le contenu de cette publication, y compris toutes les figures et tableaux, sont la propriété intellectuelle du FNDASP.

Tous les droits sont réservés. La suppression ou la modification des mentions de copyright ou de marques déposées ne sont pas autorisées. La suppression ou la reproduction de cette publication ou des parties à des fins commerciales est interdite sans l'autorisation écrite du FNDASP.

Le FNDASP ne garantit pas l'exactitude ni l'exhaustivité des informations, textes, graphiques, liens ou autres éléments contenus dans cette publication. Cette publication est assurée sans aucune garantie, explicite ou implicite. Ceci s'applique en partie, mais pas exclusivement, à une garantie de commercialisation et d'adaptabilité pour un usage particulier, ainsi que d'une garantie de non-violation de la loi applicable.

Auteur : FNDASP

Photos : FNDASP

Publié en Novembre 2022 à Dakar, Sénégal

Copyright : FNDASP : [www.fndasp.sn](http://www.fndasp.sn)

© 2022 FNDASP

## ● BAILLEUR

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Agence des Nations à travers le Projet « Intégration de la résilience climatique dans la production agro-pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-écoles producteurs » communément appelé « Projet Résilience Climatique ».



## ● GUICHET FINANCIER

Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP), pour soutenir les activités d'adaptation aux Changements climatiques au niveau local.

Le FNDASP est institué par la Loi n° 2004 - 16 du 4 juin 2004 portant Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) en son article 72.

Son objet social est de financer, sur une base sélective et contractuelle, des projets et programmes de services agricoles : (i) conseil agricole et rural pour la diffusion à grande échelle des innovations technologiques à travers une approche chaîne de valeur des filières, (ii) formation des producteurs, (iii) appui institutionnel aux Organisations de producteurs, filières et interprofessions (structuration, gouvernance et services aux membres) et (iv) recherche agricole à travers le Fonds national de Recherches agricoles et agroalimentaires (FNRAA).

**Budget : 403 594 100 FCFA**

**Durée : Mars 2019 - Octobre 2020 (21 mois)**



## ● OBJECTIF GLOBAL

Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés agro-sylvo-pastorales vulnérables à travers le développement de moyens d'existence résilients aux effets des changements climatiques (CC).

## ● OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Faciliter l'utilisation de l'information agro-climatique et l'adoption de pratiques d'adaptation au CC par les producteurs agro-sylvo-pastoraux ;
- Améliorer la capacité du secteur agro-sylvo-pastoral à faire face au CC en intégrant aux politiques, aux programmes et aux projets de développement agro-sylvo-pastoral des stratégies d'adaptation au CC.



## ● ZONE DU PROJET



## Schéma conceptuel et méthodologie pensés pour la performance et la participation

Afin de garantir l'implication des parties prenantes, le FNDASP a mis en place des comités dont les rôles et mandats sont complémentaires.

- Le Comité d'animation local (CAL)** pour appuyer les Organisations professionnelles agricoles (OPA) dans l'identification et la formulation de leurs sous-projets, l'appui-conseil et le suivi des sous-projets financés dans leur ressort territorial.  
 Il est composé d'agents du Système national de Conseil agro-sylvo-pastoral (SNCASP) : Centre d'Appui au Développement local (CADL), facilitateurs des Champs École Paysans (CEP) et Relais de l'OPA financée.
- Le Comité d'Évaluation régional (CER)** pour donner un avis technique motivé sur les sous-projets après les avoir évalués (procès-verbal d'avis technique), et les faire parvenir au Comité d'Approbation National (CAN) via le FNDASP. Le CER est composé, entre autres, du Gouverneur de région de la Direction régionale du Développement rural (DRDR), du Service régional de l'Élevage et des Productions animales (SREPA), de l'Agence nationale de Conseil agricole et rural (ANCAR), de l'Agence régionale de Développement (ARD) et de tous les autres services techniques, organisations paysannes faitières et organisations de la société civile pertinents.
- Le Comité d'Approbation national (CAN)** pour approuver les sous-projets sur la base des avis techniques donnés par le CER (procès-verbal (PV) d'accord de financement).  
 Il est composé de l'Union des Associations d'Elus locaux (UAEL), de la FAO, du Centre de Suivi écologique (CSE), de l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM), de l'Agence nationale de la Grande Muraille verte (ANGMV), du Secrétariat exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire (SECNSA), du Réseau des Maîtres formateurs des CEP et du FNDASP.
- La Cellule d'Administration du Projet (CAP)**, personnel du FNDASP dédié au projet : un Chef de projet, un Administrateur du fonds et un Gestionnaire de la plateforme de consultation.

Zones éco-géographiques	Communes	Régions
Zone sylvo-pastorale (ZSP)	Tessékéré	Louga
	Labgar	
	Barkedji	
	Thiel	
	Vélingara Ferlo	Matam
Oudalaye		
Zone du Bassin arachidier (ZBA)	Ogo	Diourbe
	Ngoye	
	Djilor	Fatick
	Kaymore	Kaolack
	Kathiote	Kaffrine
	Sagna	
Ida Mouride		
Zone du Sénégal oriental (ZSO)	Koular	Tambacounda
	Koussanar	
	Missirah	

En outre, des outils d'ingénierie administrative ont été co-construits et validés par le FNDASP et tous les acteurs. Ces outils ont permis de faciliter l'acceptation de la compétition, d'accroître la transparence, l'égalité des chances, l'inclusion sociale et l'équité territoriale ainsi que la confiance mutuelle. Ils ont également permis d'avoir un référentiel de sélection et de renforcer la capacité des OPA à documenter et à gérer leurs activités de manière plus professionnelle.

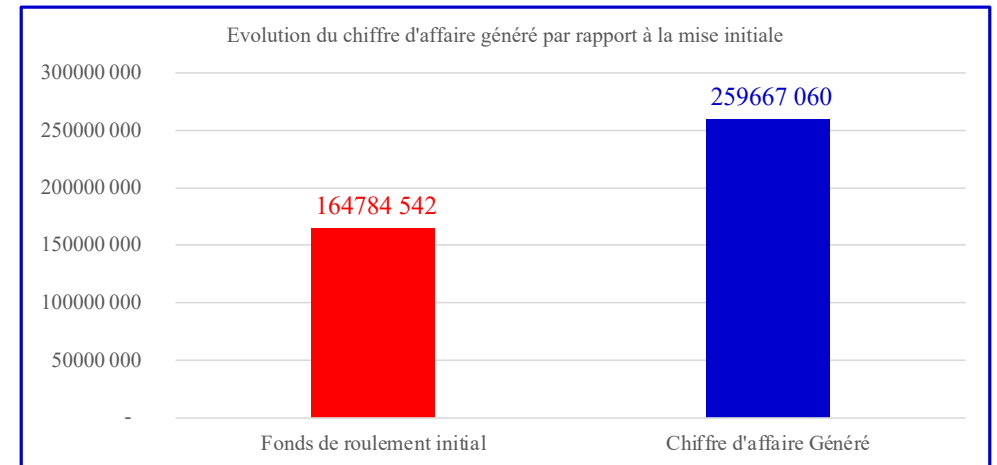
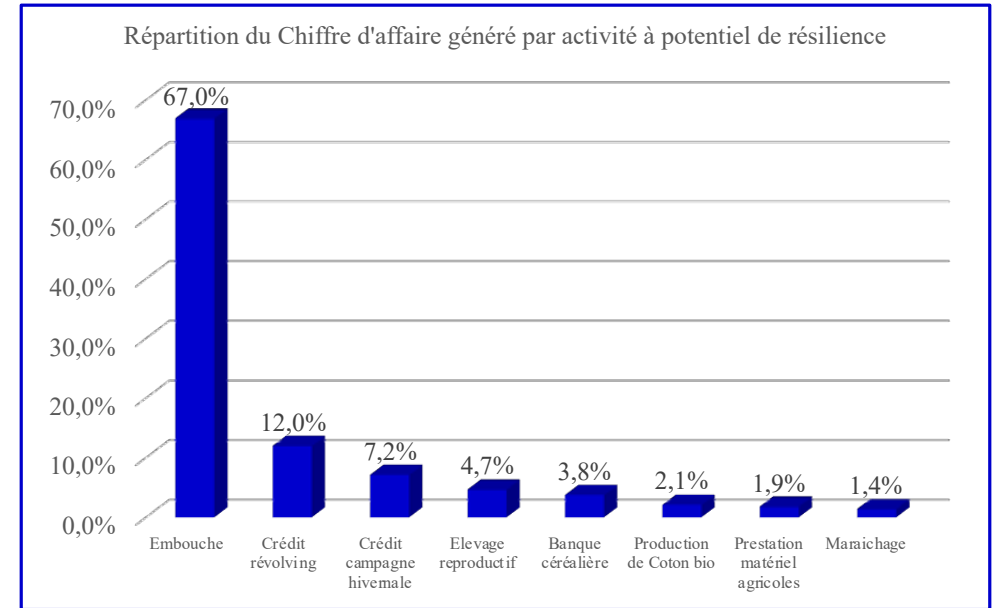
## Un modèle innovant de financement compétitif

Dix (10) sous projets de production financés, pour un montant total de **363 266 225 francs CFA** et un **taux de décaissement de 98,25%**, pour des activités à potentiel de résilience portées par des OPA, (**2 645 producteurs touchés**), en coalition avec des OP à la base (**61% de femmes**).

Le Guichet Résilience a créé un modèle innovant de financement compétitif, sous forme de subvention dédiée aux Organisations de Producteurs (OP), pour soutenir des initiatives collectives relatives à l'adaptation au changement climatique, sur la base d'un système de fonds revolving permettant de doubler les ressources et d'élargir le financement aux producteurs agro-sylvo-pastoraux du terroir (**fundraising + fonds revolving**).

Il est une réponse aux difficultés d'accès au système classique de financement, au faible niveau de connaissance et à la faiblesse de la dynamique organisationnelle.

L'efficacité financière du guichet est démontrée avec une **progression du chiffre d'affaires de 58%**, passant d'une mise initiale (fonds de roulement) de 164 784 542 francs CFA à 259 667 060 francs CFA générés par les OP bénéficiaires, soit une **marge nette de 94 882 518 F CFA**.



## Additionnalité pour le dédoublement des ressources financières : un résultat encourageant

Le Fonds Résilience repose sur deux principes clé : (i) le financement compétitif (10 sous-projets à financer sur la base d'une assiette de 34 sous projets (02/commune)), avec un seuil de financement fixé à 40 000 000 FCFA par projet dont une contribution de 5% des OPA (2 000 000 FCFA) et (ii) un mécanisme de « Fonds revolving », visant un dédoublement des montants alloués pour un élargissement du financement à d'autres organisations de producteurs.

Sur un objectif de 800 millions, l'indicateur du dédoublement est à un niveau de réalisation de 278 056 218 francs CFA, soit une performance de 35%. Ce montant provient :

- De la contribution de **5% (18 389 158 FCFA)** des OPA ;
- De la démultiplication de la dotation initiale par des activités à potentiel de résilience ;
- Des Intérêts générés par le financement revolving ;
- Des bénéfices issus du maraichage et des prestations fournies par le matériel agricole ;
- De l'additionnalité, entre projets, programmes, ONG et Coopérations, matérialisée par la complémentarité des infrastructures (périmètres maraichers, forages, biodigesteurs, magasin de stockage), la distribution de matériel agricole aux producteurs champions, la dotation en fonds de roulement et le renforcement de capacités (technique, financière, comptable et organisationnelle).



## 12 Bonnes pratiques et leçons apprises

- L'adoption d'une approche réellement participative et inclusive en partageant et en validant toute la procédure avec les communautés locales. Les OPA se sont appropriées le guichet, un bon présage pour la pérennisation des acquis envisagé via un Guichet Local de Résilience dont le capital est estimé à 1 milliard de F CFA.
- La conception des outils d'ingénierie administrative (formulaire de sous-projet, grilles d'évaluations prédéfinies et validées par tous les acteurs, exemplaires des procès-verbaux, des canevas, des modèles types) pour formaliser et simplifier les activités, a facilité la mise en œuvre et le suivi des progrès réalisés par le projet.
- La contractualisation à travers les conventions de financement a renforcé la responsabilisation des bénéficiaires. Les OPA ont directement géré les fonds. Au Sénégal, les producteurs s'organisent traditionnellement en OPA, ce sont donc des structures représentatives des petits producteurs, sans biais politique ou religieux.
- L'établissement des critères solides et clairs basés sur la bonne gouvernance des OPA a permis de choisir les structures les plus compétentes dans les communes.
- La combinaison OP associées et OPA porteuses a permis de regrouper les OP de la commune autour de l'OPA porteuse. Cela a permis de toucher un grand nombre de producteurs au sein de la commune et d'élargir ainsi l'impact du financement. La cohésion sociale a aussi été renforcée.
- La mise en place des organes de gestion (Comité d'Approbation national (CAN), Comité d'Évaluation régionale (CER), Comité d'animation locale (CAL), Commission de passation de marchés, commission d'achat...) pour l'enca-drement, l'appui conseil, le suivi et la supervision de proximité des projets des OP financées.
- Le renforcement de capacités des acteurs (CER, CAL, Commission de passa-tion de marchés) sur la formulation de projet, en gestion financière, adminis-trative et comptable et en passation de marchés.

- Les OPA sont les commanditaires des services agricoles à leurs membres avec une contribution au paiement des prestations de ces services agricoles ;
- L'acquisition de nouvelles connaissances, sur les procédures de passation de marchés (DRP simple et restreinte) a permis aux OPA de passer leurs marchés avec succès.
- L'acquisition, par les OPA, d'un logiciel de Gestion des Organisations de Producteurs (G.O.P) permettant le suivi technique, financier et la production de livrables financiers, comptables et la redevabilité.
- L'implication et la participation des autorités administratives et territoriales, de la conception à la mise en œuvre des activités des projets, notamment la sélection des sous projets, la signature des conventions de financement, le suivi et la supervision de la sélection des fournisseurs, le déroulement des travaux d'installation des périmètres maraîchers et des activités d'embouche et la gestion des conflits, est en partie un des facteurs de succès du projet.
- L'additionnalité des ressources mises en place par les différents partenaires techniques et financiers dans les zones du projet.





Cheikh NINGUE  
Président OP, bénéficiaire du Fonds  
Ngoye Bambej

Je suis très satisfait du projet résilience climatique qui est très bénéfique. Avec le financement reçu, j'ai fait des opérations d'embouche avec des vaches qui me donnent aussi du lait.

Je valorise la bouse avec un biodigesteur resté longtemps hors d'usage faute de matières premières, pour produire du biogaz à partir duquel mon épouse cuisine et éclaire sa cuisine.

Je dispose, de surcroît, de fumier pour amender mon champ.

Tout cela contribue à améliorer sensiblement mes revenus. Mon mil n'a jamais été aussi bon. L'arachide aussi n'est pas en reste. Le biofertilisant est nettement meilleur. Avec la revente de mes vaches, j'arrive à gérer les dépenses du ménage. J'achète aussi du ciment pour construire ma maison qui est bien avancée.



*Témoignages de quelques bénéficiaires*



Brigitte THIAW  
Bénéficiaire du Fonds  
Ngoye, Bambej

Notre groupement a une longue expérience du développement rural. Nous n'avons jamais imaginé faire ici du maraichage.

Aujourd'hui nous le faisons et sans engrais chimiques. Tout est bio et nous connaissons l'avantage de la consommation de ces produits pour notre santé. Avec la vente de nos récoltes, nous achetons du matériel et même des semences.

Vivement qu'une telle initiative se propage !







**Yatma SECK**  
Service départemental du Développement  
rural (SDDR) Sagna/Kaffrine

Une fois que les OP ont fini de faire leurs activités, 10% du bénéfice est remis à l'OPA porteuse. Le reste est réparti en trois parts : la première pour la dette due à l'OPA porteuse, la deuxième pour la caisse et la troisième est partagée entre les membres.

Au moment de rembourser, un taux d'intérêt de 5% est appliqué pour appuyer l'OP prêteuse. Ceci pérennise les acquis de l'OPA qui finance, des OPA associées qui sont impliquées et formées.

Le préfet, le sous-préfet, les services techniques sont très présents. Depuis 2015 que je travaille avec les projets/programmes, c'est la première fois que je vois une telle approche mettant en avant les populations à la base.



*Témoignages de quelques bénéficiaires*

*Témoignages de quelques bénéficiaires*

